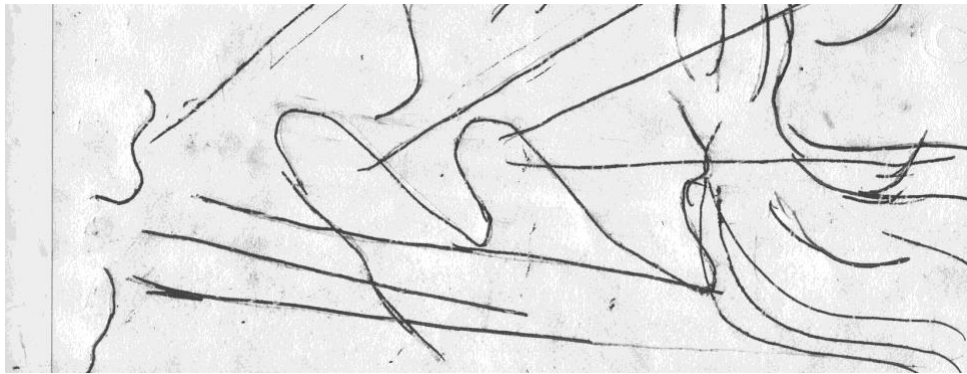


## Appel à projets / résidences de création 2023

Avec cet appel à projets, la vie brève souhaite choisir les équipes qu'elle accompagnera pour la période de mi-février à décembre 2023, dans le processus de création d'un spectacle qui mêle le théâtre et la musique.



la vie brève a ouvert depuis plus de 10 ans différents territoires de création qui décloisonnent les disciplines et dont la clef de voûte est l'enchevêtrement du théâtre et de la musique : bricoler l'opéra à partir d'œuvres préexistantes et approfondir cette recherche faite d'un tressage implicite, où l'on ne sait plus si c'est la musique qui conduit le théâtre, ou le théâtre qui conduit la musique.

À la direction du Théâtre de l'Aquarium, situé à la Cartoucherie, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, nous accompagnons en résidence une vingtaine d'équipes artistiques par an, dont trois sont associées à l'ensemble des activités de la maison pour la période 2022-2024.

Le Théâtre de l'Aquarium est doté de deux salles équipées : une salle avec un plateau de 18m x 20m et un gradin de 300 places et une salle avec un plateau de 18m x 12m et un gradin de 200 places. Il dispose en outre d'une ressourcerie et d'un atelier de 450m<sup>2</sup> pour la construction de petits et moyens décors. la vie brève accompagne les équipes en résidence dans une démarche d'écoconception et met à disposition de matériaux et de pièces de décors collectés en vue de leur réutilisation ou de leur réemploi.

Au rythme de deux éditions par an, BRUIT – Festival théâtre et musique réunit les créations de la vie brève, des équipes artistiques associées, ainsi qu'une sélection, en première diffusion, de projets accueillis et soutenus en résidence de création dans la maison.

### **Les projets accompagnés en résidence de création devront :**

- ≈ entremêler le théâtre et la musique
- ≈ avoir au moins une autre structure professionnelle associée au projet (coproducteur, soutien financier ou en résidence...)
- ≈ être portés par une entité juridique constituée en association ou en société et détenir une licence de producteur de spectacle (type 2)
- ≈ prévoir de façon égale la rémunération de tous les intervenants

Le projet doit être porté par une équipe artistique et technique professionnelle.

---

### **Les équipes retenues bénéficieront :**

- ≈ d'une ou plusieurs périodes de résidence de 1 à 2 semaines
  - ≈ d'un accompagnement technique, dont la nature sera précisée et évaluée en concertation, avant inscription au planning de résidence. Cet accompagnement est assuré par le régisseur général, il inclut la mise à disposition des équipements scéniques. Il pourra inclure l'accès à la ressourcerie (fond de matériaux, de pièces de décors, de mobiliers et de costumes) et à l'atelier, dans le cadre du projet d'accompagnement au réemploi et à l'écoconception développé par la vie brève.
  - ≈ du conseil et de l'accompagnement de l'équipe de la vie brève pour le développement et la valorisation du projet de création (administration, communication, mise en réseau professionnel...), notamment dans le cadre d'une sortie de résidence professionnelle ou publique, selon l'état d'avancement du projet.
- 

### **Pour candidater, merci d'adresser avant le 15 mai 2022 :**

- ≈ le dossier artistique du projet
- ≈ une lettre motivant votre demande de résidence au Théâtre de l'Aquarium
- ≈ un planning prévisionnel permettant d'identifier la durée et les périodes de résidence souhaitées
- ≈ une note concernant les attentes techniques liées à la résidence
- ≈ un courrier d'engagement de la structure partenaire envisagée

**Ces éléments sont à envoyer à l'adresse [appelprojets@theatredelaquarium.net](mailto:appelprojets@theatredelaquarium.net) uniquement.**

Les équipes retenues seront reçues pour un entretien au Théâtre de l'Aquarium et les réponses seront données à toutes les équipes le 15 juillet au plus tard.

**[www.theatredelaquarium.net](http://www.theatredelaquarium.net) / 01 43 74 99 61**

Théâtre de l'Aquarium - La Cartoucherie - 2 route du champ de manœuvre – 75012 Paris

la vie brève - Théâtre de l'Aquarium est subventionné par le ministère de la Culture, la Région Île-de-France et reçoit le soutien de la Ville de Paris.

Licences 1122428 - 1122429 - 1122430